

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 31 mai 2007 (13.06) (OR. en)

10113/07

LIMITE

PESC 655 COEST 179

NOTE

| du: | Comité des représentants permanents |
|-------------|--|
| en date du: | 31 mai 2007 |
| au: | Conseil |
| Objet: | L'UE et l'Asie centrale: stratégie pour un nouveau partenariat |

- 1. Le Comité des représentants permanents a approuvé lors de sa réunion du 30 mai 2007 une stratégie pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale, dont le texte figure en annexe à la présente note.
- 2. Le Conseil (Affaires générales et relations extérieures) est invité à se mettre d'accord sur ce texte, qui sera ensuite transmis au Conseil européen.

10113/07 are/PK/is 1
DG E VI LIMITE FR

L'UE et l'Asie centrale: stratégie pour un nouveau partenariat

I. <u>Introduction: l'UE et l'Asie centrale</u>

L'Asie centrale, qui se trouve à un point de jonction stratégique entre l'Europe et l'Asie, a pour tradition séculaire de rapprocher ces deux continents. Les États d'Asie centrale que sont le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan ont connu une évolution considérable en termes politiques et économiques depuis qu'ils ont acquis leur indépendance. La souveraineté, la compréhension interethnique et le dialogue interreligieux y sont devenus des réalités concrètes. En adhérant à l'OSCE, ils ont souscrit aux valeurs, aux normes et aux engagements de cette organisation. En signant la déclaration du Millénaire des Nations unies, ils se sont donné d'ambitieux objectifs.

En ce début de 21^{ème} siècle, le moment est venu d'établir un nouveau partenariat entre l'UE et les États d'Asie centrale dans un monde globalisé.

Compte tenu de l'objectif commun qui est le leur, et vise à assurer la stabilité et la prospérité au moyen de contacts pacifiques, l'Europe et l'Asie centrale ont vocation à coopérer davantage. L'intérêt que l'UE manifeste avec force à l'égard de ses voisins de l'Est dans le cadre de la politique européenne de voisinage rapprochera également l'Europe et l'Asie centrale, tant en termes de coopération politique que de développement économique.

L'avènement et l'affermissement de sociétés stables, justes, ouvertes et respectueuses des normes internationales sont essentiels pour que le partenariat entre l'Union européenne et les États d'Asie centrale puisse donner sa pleine mesure. La bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'homme, la démocratisation, l'éducation et la formation sont autant de secteurs importants pour lesquels l'UE souhaite partager son expérience et son expertise. L'UE peut faire valoir son expérience en matière d'intégration régionale porteuse de stabilité politique et de prospérité. Les leçons tirées de la transformation politique et économique de l'Europe centrale et orientale peuvent également être exploitées. Fortes de la richesse de leurs traditions et des contacts entretenus au fil des siècles, l'UE et l'Asie centrale peuvent contribuer activement au dialogue entre les civilisations.

Nombre des défis qui se posent au monde globalisé touchent de la même manière l'Europe et l'Asie centrale et appellent une réponse commune. Les questions de sécurité et le développement économique régional nécessitent une coopération étroite de l'UE avec chacun des États de l'Asie centrale, en fonction de sa localisation géographique, en particulier par rapport à l'Afghanistan, au Pakistan et à l'Iran. Cela vaut notamment pour la gestion des frontières, les migrations, la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme international, ainsi que contre le trafic d'êtres humains, de drogues ou d'armes.

La dépendance de l'UE par rapport aux sources d'énergie extérieures et la nécessité de diversifier la politique d'approvisionnement afin d'accroître la sécurité énergétique ouvrent de nouvelles perspectives de coopération entre l'UE et l'Asie centrale. Les efforts de l'UE pour renforcer les marchés énergétiques locaux contribueront à améliorer les conditions d'investissement, à augmenter la production et l'efficacité énergétiques en Asie centrale et à diversifier l'approvisionnement et la distribution énergétiques dans la région.

Par le biais de la présente stratégie et du programme d'assistance de la Commission pour la période 2007-2013, l'UE définit les priorités de sa coopération avec chaque pays d'Asie centrale en fonction des besoins, des contraintes et des capacités qui sont les siens, y compris pour ce qui est des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de la démocratie et du développement social. Dans le cadre des nouveaux instruments d'assistance extérieure financés par le budget de l'UE pour la période 2007-2013, l'UE a prévu de doubler son aide financière aux États d'Asie centrale.

Sur la base et en complément du programme d'assistance de la Commission, les États membres de l'UE sont prêts à étudier des programmes bilatéraux spécifiques de partenariat et de jumelage avec les États d'Asie centrale pris individuellement, ainsi que des programmes à vocation régionale fondés sur une évaluation correcte et coordonnée des besoins. Les États membres appuieront les programmes de la Commission pour contribuer au déploiement d'une politique de l'UE plus cohérente et plus visible dans la région.

Pour apporter une réponse à des questions d'une importance particulière, l'UE s'attachera, dans le cadre de la présente stratégie:

- à établir un dialogue politique régional régulier au niveau des ministres des affaires étrangères;
- à lancer une "Initiative européenne pour l'éducation" et à soutenir les pays d'Asie centrale dans la mise en réseau de la route de la soie virtuelle;
- à engager une "Initiative de l'UE pour l'État de droit";
- à instituer avec chaque État d'Asie centrale un dialogue sur les droits de l'homme qui soit régulier et pragmatique;

• à mener avec ces pays un dialogue régulier sur les questions énergétiques.

Dans la poursuite des objectifs fixés dans la présente stratégie, l'UE sera guidée par la volonté de dialoguer sur un pied d'égalité, de travailler dans la transparence et d'obtenir des résultats. Elle cherchera à coopérer étroitement avec tous les pays voisins de l'Asie centrale.

II. Intérêts stratégiques de l'UE: sécurité et stabilité

L'UE a tout intérêt à ce que l'Asie centrale soit pacifique, démocratique et économiquement prospère. Ces objectifs sont indissociables. La stratégie de l'UE vise donc à coopérer activement avec les États d'Asie centrale pour atteindre ces objectifs et à contribuer à sauvegarder la paix et la prospérité dans les pays voisins.

La stratégie s'appuie sur les progrès que les États d'Asie centrale ont eux-mêmes accomplis depuis leur accession à l'indépendance. Elle tient compte des caractéristiques qu'ils partagent, mais aussi des situations et besoins propres à chacun d'eux.

Elle se fonde aussi sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre des divers accords de partenariat et de coopération, programmes d'assistance et autres initiatives de l'UE pour soutenir les États d'Asie centrale.

Cette stratégie est basée sur une communauté d'intérêts entre l'UE et les pays d'Asie centrale. Aligner les attentes des partenaires d'Asie centrale sur celles de l'UE sera un processus dynamique qui profitera aux deux parties.

Il est dans l'intérêt de l'UE que la sécurité et la stabilité règnent dans les États d'Asie centrale et qu'ils respectent les droits de l'homme et l'État de droit et ce, pour les raisons suivantes:

- l'évolution de l'Asie centrale en termes stratégiques, politiques et économiques, ainsi que le caractère de plus en plus transrégional des problèmes qui s'y posent, ont une incidence directe et indirecte sur les intérêts de l'UE;
- compte tenu de l'élargissement de l'UE, de l'inclusion du Caucase méridional dans la politique de voisinage européenne et de l'initiative "Synergie de la mer Noire", l'Asie centrale et l'UE sont de plus en plus proches;

• l'ampleur des ressources énergétiques en Asie centrale et la volonté de la région de diversifier ses partenaires commerciaux et les voies d'approvisionnement peuvent contribuer à satisfaire les besoins de l'UE en termes de sécurité et d'approvisionnement énergétiques.

L'UE est convaincue qu'en renforçant la détermination des États d'Asie centrale à faire prévaloir le droit international, l'État de droit, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques, ainsi que l'économie de marché, on fera progresser la sécurité et la stabilité en Asie centrale, ce qui fera de ces pays des partenaires fiables pour l'UE, partageant les mêmes intérêts et objectifs.

III. Instruments

Afin d'intensifier la coopération avec les États d'Asie centrale, l'UE exploitera toutes les possibilités qu'offrent les accords de partenariat et de coopération, les programmes de la Commission et des États membres, les cadres de coopération tels que l'initiative de Bakou et le dialogue politique, en utilisant les divers instruments de la PESC. On renforcera la coopération avec les NU, et en particulier avec leur commission économique pour l'Europe, avec l'OSCE, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, l'OTAN, les institutions financières internationales et avec d'autres organisations et enceintes régionales. Le RSUE, les ambassades des États membres et les délégations de la Commission européenne devraient s'efforcer de coopérer davantage avec l'OSCE. Par ailleurs, l'UE cherche à instaurer, avec les États d'Asie centrale, de nouvelles formes de coopération, telles qu'un dialogue bilatéral régulier sur les droits de l'homme.

Le RSUE, la Commission et les États membres jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la présente stratégie. Le RSUE, agissant au nom du Haut Représentant et conformément à son mandat, avec la Commission et la présidence, et sans préjudice de la compétence communautaire, suivra le processus de mise en œuvre, formulera des recommandations et fera rapport régulièrement aux organes compétents du Conseil.

Les jumelages et les détachements de personnel entre les administrations et les entreprises de l'UE et d'Asie centrale sont un volet essentiel de la coopération de l'UE avec l'Asie centrale, qui permettra de diffuser les bonnes pratiques en vigueur dans l'UE à l'égard de la législation communautaire. Ces mesures seront intensifiées sur la base de l'expérience acquise.

Les initiatives de partenariat public-privé ainsi que les instruments bilatéraux et les programmes des États membres peuvent jouer un rôle important pour accroître l'engagement de l'UE en Asie centrale.

L'interaction avec les institutions financières internationales sera renforcée, notamment avec la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). La Banque européenne d'investissement (BEI) devrait jouer un rôle important dans le financement des projets intéressant l'UE et l'Asie centrale.

IV. Coopération bilatérale et régionale

La stratégie de l'UE vise une approche bilatérale et régionale équilibrée. L'UE adaptera sa manière de procéder en Asie centrale en fonction des besoins et des résultats respectifs de chaque pays. L'UE encouragera la coopération régionale des États d'Asie centrale, entre eux et avec d'autres régions.

La coopération bilatérale sera particulièrement importante. Elle sera renforcée pour répondre adéquatement aux diverses propositions qui seront formulées par chacun des cinq États d'Asie centrale. Il est essentiel de coopérer au niveau bilatéral sur des questions telles que les droits de l'homme, la diversification économique, l'énergie et d'autres questions sectorielles, y compris la jeunesse et l'éducation. L'intensité de la coopération reflétera la volonté de transition et de réforme dans chaque pays.

L'approche régionale est celle qui convient pour agir sur des problèmes régionaux communs, tels que la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, de drogues ou d'armes, le terrorisme et les questions de non-prolifération, le dialogue interculturel, l'énergie, la pollution, la gestion de l'eau, les migrations, ainsi que la gestion des frontières et les infrastructures de transport. À cet égard, l'UE coopérera avec les institutions financières internationales, les organisations et institutions multilatérales et régionales.

L'UE est prête à entrer dans un dialogue ouvert et constructif avec les organisations régionales en Asie centrale et à établir des contacts ad hoc réguliers, notamment avec la Communauté économique eurasienne, l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), la CICA, la CSTO, le Centre régional pour l'environnement d'Asie centrale et le CARICC.

V. Une approche communautaire renforcée

Droits de l'homme, État de droit, bonne gouvernance et démocratisation

La mise en place d'un cadre politique stable et de structures économiques solides dépend du respect de l'État de droit, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'instauration de structures politiques transparentes et démocratiques.

L'UE et ses États membres se proposent d'accroître leur soutien à la protection des droits de l'homme et à la mise en place et au développement d'un système judiciaire indépendant, contribuant ainsi durablement à l'établissement de structures fondées sur l'État de droit et les normes internationales en matière de droits de l'homme. La coopération en matière de justice entre les États d'Asie centrale et les États membres de l'UE s'imposera également. L'UE coopérera étroitement avec l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'ONU et le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme dans ce domaine.

L'UE poursuit des dialogues sur les droits de l'homme avec un certain nombre de pays. Ces dialogues constituent un instrument de la politique extérieure de l'Union. Les dialogues sur les droits de l'homme représentent un élément essentiel des la stratégie globale de l'UE visant à promouvoir le respect de ces droits et des libertés fondamentales, le développement durable, la paix et la stabilité

Dans ce contexte et sur la base des orientations communautaires pertinentes, l'UE soulèvera des questions relatives aux droits de l'homme avec chaque État d'Asie centrale par le biais des canaux appropriés, notamment en engageant un dialogue structuré, régulier et débouchant sur des résultats concrets. La forme et les modalités de ce dialogue seront définies au cas par cas à un stade ultérieur.

Les objectifs d'un dialogue sur les droits de l'homme avec chacun des pays d'Asie centrale devraient comporter:

- L'examen de questions d'intérêt mutuel et le renforcement de la coopération en matière de droits de l'homme;
- les préoccupations exprimées par l'UE concernant la situation des droits de l'homme dans les pays concernés, la collecte des informations et les initiatives visant à améliorer la situation en matière de droits de l'homme.

En outre, le dialogue sur les droits de l'homme contribue à appuyer les mesures pratiques visant à atteindre les objectifs à cet égard au niveau national, notamment par le biais de la coopération financière et technique et les projets spécifiques à financer au titre de l' Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

L'UE donnera suite aux suggestions faites par les États d'Asie centrale et intensifiera la coopération sur des matières concernant l'État de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. À cette fin, l'UE lancera une initiative sur l'État de droit qui répond aux priorités spécifiques recensées par chaque pays. Les États membres de l'UE et la Commission coordonneront étroitement leurs projets. Dans le cadre de l'initiative sur l'État de droit, l'UE aidera les États d'Asie centrale à réaliser des réformes juridiques fondamentales, notamment la réforme du système judiciaire et à mettre en place une législation efficace, par exemple dans les domaines du droit administratif et commercial.

En promouvant la consolidation de la paix et de la justice internationale, l'UE et ses États membres sont résolus à partager leur expérience avec les États d'Asie centrale en matière d'adoption des ajustements juridiques nécessaires pour adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et pour lutter contre la criminalité internationale conformément au droit international.

L'UE et les États membres viseront à:

- doter l'Initiative sur l'État de droit de ressources suffisantes:
- détacher des experts en matière juridique et administrative auprès des États d'Asie centrale en vue de missions à court et à long termes;
- fournir des possibilités de formation destinées aux experts des États d'Asie centrale;
- soutenir la mise en œuvre transparente des réformes juridiques;
- fournir la possibilité d'échanges internationaux en organisant et en parrainant des conférences spécialisées;
- faciliter la coopération des États d'Asie centrale avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe;
- encourager la mise en oeuvre des normes de l'OIT et des conventions relatives au travail décent;
- assurer une étroite coopération avec les activités en cours des missions de l'OSCE sur le terrain, le Bureau pour les Institutions démocratiques et les Droits de l'Homme (BIDDH), les programmes bilatéraux, ainsi que l'ONU et le Haut commissaire des Nations unies pour les

droits de l'homme;

• fournir une assistance technique et établir une coopération étroite afin de réaliser les modifications législatives et constitutionnelles requises pour adhérer au Statut de Rome et pour le mettre en oeuvre.

La tâche consistant à promouvoir une culture des droits de l'homme et réaliser une démocratie viable pour ses citoyens exige la participation active de la société civile. Une société civile développée et active et des médias indépendants sont les éléments essentiels pour le développement d'une société pluraliste. L'UE coopérera avec les États d'Asie centrale à cette fin et encouragera des échanges accrus dans la société civile.

L'UE poursuivra également ses objectifs visant à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier, et en particulier dans les États d'Asie centrale, par le biais d'instances internationales telles que l'Assemblée générale ou le Conseil des droits de l'homme. L'UE est disposée à coopérer avec les États d'Asie centrale au sein des ces enceintes internationales pour réaliser cet objectif commun.

Investir dans l'avenir: jeunesse et éducation

L'avenir de l'Asie centrale sera forgé par sa jeunesse. La majorité de la population de la région a moins de 25 ans, ce qui constitue un énorme potentiel de développement. Une bonne éducation est indispensable pour réaliser ce potentiel pour les jeunes générations.

L'UE et les États membres lanceront donc une Initiative européenne pour l'Asie centrale en matière d'éducation afin de contribuer à adapter les systèmes éducatifs des États d'Asie centrale aux besoins de la mondialisation. L'UE est disposée à coopérer avec les principaux partenaires et donateurs internationaux pour soutenir les programmes et institutions d'enseignement.

Au titre de l'initiative européenne en matière d'éducation, l'UE et les États membres prêteront notamment leur concours dans les domaines suivants:

- Enseignement primaire;
- enseignement secondaire;
- enseignement et formation professionnels;
- coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, dans le domaine universitaire et de l'échange d'étudiants, notamment dans le cadre du nouveau programme Erasmus mundus et de TEMPUS et dans le cadre bilatéral.

L'UE soutiendra le développement de centres d'enseignement régionaux et coopérera étroitement avec l'académie de l'OSCE à Bichkek. L'UE est disposée à ouvrir des instituts d'études européennes dans la région. Elle est prête à octroyer des bourses aux étudiants des pays d'Asie centrale désireux d'étudier dans les universités européennes.

L'UE soutiendra également la poursuite des activités de la Fondation européenne pour la formation dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle en Asie centrale.

En outre, l'UE est disposée à soutenir le raccordement des États d'Asie centrale au réseau en ligne de l'UE grâce au développement d'une "cyber-route de la soie" et à promouvoir l'enseignement à distance. Nous nous proposons de relier l'Asie centrale aux réseaux de communication basés sur internet et permettre ainsi aux étudiants, enseignants, universitaires et scientifiques d'Asie centrale de participer aux formes modernes de l'enseignement à distance.

Promotion du développement économique, du commerce et des investissements

L'UE soutient la suppression des barrières douanières entre les États d'Asie centrale et elle continuera à soutenir l'adhésion de quatre États d'Asie centrale à l'OMC qui n'en sont pas encore membres à des conditions commercialement viables et en pleine conformité avec les exigences de l'OMC. L'adhésion à l'OMC est la clé d'un renforcement des réformes économiques et de la diversification et d'une meilleure intégration des pays dans le système commercial et économique international. L'UE encouragera la création de cadres réglementaires et institutionnels en vue de créer un climat plus propice aux entreprises et aux investissements et de favoriser davantage la diversification économique. L'UE continuera à coopérer avec les États d'Asie centrale en vue d'améliorer l'accès des produits de la région aux marchés de l'UE. À cet égard, le nouveau système UE de préférences généralisées (SPG 2006/2015) offre le meilleur cadre préférentiel possible visant à encourager les exportations et la diversification économique des pays concernés. De même, il constituera une incitation à la diversification de leurs économies sur la base des avantages d'accès aux marchés offerts par l'UE.

Dans le cadre d'INOGATE (initiative de Bakou) et de TRACECA (financé par l'ICD et l'IEVP), l'UE encouragera le développement et l'expansion des infrastructures régionales dans les domaines du transport, de l'énergie et du commerce afin de tirer un meilleur parti du potentiel économique de l'Asie centrale, en particulier par le biais d'une meilleure coopération régionale. En tant qu'important corridor commercial entre les parties orientales et méridionales de l'Asie et l'Europe, l'Asie centrale peut profiter d'un accroissement des échanges.

L'UE continuera à soutenir le développement des structures de l'économie de marché en Asie centrale. À cet égard, l'UE coopérera avec les sociétés communautaires intéressées dans le cadre d'un partenariat public - privé pour promouvoir l'économie de marché. Elle proposera des programmes de formation et d'assistance aux partenaires d'Asie centrale. L'UE encouragera les aspirations et les initiatives des États d'Asie centrale dirigées vers des structures de l'économie de marché.

L'UE entreprendra ce qui suit:

- Soutien à une intégration plus poussée de l'Asie centrale dans le système économique et commercial mondial, notamment par le biais du processus d'adhésion à l'OMC aboutissant ultérieurement à l'adhésion;
- soutien à la diversification économique en vue de promouvoir le développement durable par l'amélioration des compétences et des potentialités locales (science et technologie, innovation, tourisme), promotion des PME, développement des infrastructures de base (routes, rail, télécommunications, TI);
- soutien aux réformes de fond des systèmes financiers nécessaires dans la plupart des pays, notamment dans le secteur des banques et des microcrédits. En particulier l'amélioration de la réglementation bancaire, la supervision et les mesures d'application en la matière, la privatisation des banques publiques, l'accroissement de la concurrence entre les banques et un accès simplifié des banques étrangères constituent les mesures essentielles que les États d'Asie centrale devraient prendre;
- poursuite de l'examen des moyens propres à renforcer la capacité des États d'Asie centrale de tirer un meilleur parti des PSG dont ils disposent et à encourager les échanges régionaux;
- développement des systèmes nécessaires, notamment en ce qui concerne le rapprochement des réglementations de l'acquis communautaire afin d'améliorer concrètement l'accès au marché de l'UE des produits de l'Asie centrale;
- poursuite du soutien accordé aux efforts consentis par les États d'Asie centrale pour mettre en œuvre intégralement les dispositions commerciales et économiques des Accords de partenariat et de coopération;
- fourniture d'une assistance technique en matière commerciale et de conseils stratégiques en vue de faciliter la création de cadres législatifs et institutionnels propres à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements étrangers directs;
- aide accordée aux pays de la région en vue de mettre au point des stratégies destinées à améliorer leur cote de crédit pour leur permettre de bénéficier des futures programmes de prêts;
- soutien à ces pays pour la mise en œuvre de meilleures pratiques douanières tells qu'elles sont fixées par l'Organisation mondiale des douanes;
- soutien aux initiatives dans le domaine du transfert des connaissances et du renforcement des capacités.

Renforcement des liens en matière d'énergie et de transports

Il est de l'intérêt bien compris de L'UE et de l'Asie centrale de renforcer la sécurité énergétique, élément important de la sécurité mondiale. Les deux régions partagent le même souci de diversifier les courants d'exportation, les structures de la demande et de l'offre ainsi que des sources d'énergie.

Hormis le pétrole, le gaz et l'électricité, la gestion de l'eau représente un aspect déterminant de la coopération énergétique avec l'Asie centrale. La production et la distribution hydroélectrique sont essentielles à la promotion de la stabilité et de la prospérité en Asie centrale et au-delà, notamment en Afghanistan et au Pakistan. Le potentiel de cette source d'énergie n'a pas été suffisamment exploité.

Le développement des ressources de pétrole et de gaz a fortement accru le rôle de l'Asie centrale en tant que producteurs d'énergie et de pays de transit. L'accroissement de l'exploitation pétrolière et gazière contribuera à améliorer les approvisionnements des marchés mondiaux tout en favorisant la diversification. Les livraisons de gaz en provenance de cette région revêtent une importance particulière pour l'UE.

Les éléments majeurs d'un partenariat à long terme fondé sur les intérêts communs et la réciprocité peuvent donc être établis pour les années à venir: l'exploitation des ressources énergétiques des États de l'Asie centrale exige des investissements substantiels et soutenus ainsi que des politiques globales prenant en compte tous les éléments de leurs secteurs énergétiques et facilitant l'accès aux marchés les plus développés. L'UE, quant à elle, est disposée à envisager toutes les options pour le développement et le transport des ces ressources, en coopération avec les autres parties intéressées.

Une approche aux investissements et aux passations de marchés fondées sur les mécanismes de marché, ainsi que des cadres réglementaires stables et non discriminatoires garantissent, pour toutes les sources d'énergie, les meilleurs prix et des possibilités accrues pour toutes les parties prenantes.

Dans ce contexte, l'UE engagera un dialogue renforcé régulier avec les États d'Asie centrale dans le cadre de l'Initiative de Bakou¹. Les activités de l'UE se fonderont également sur la charte énergétique et les protocoles d'accords sur les questions d'énergie.

_

Coopération énergétique entre l'UE, les États riverains de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs pays voisins, lancée lors de la conférence interministérielle sur l'énergie qui s'est tenue à Bakou en novembre 2004.

L'UE soutiendra l'exploration ne nouvelles ressources pétrolières, gazières et hydroélectriques et la modernisation des infrastructures énergétiques existantes. Afin de renforcer la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'UE, cette dernière soutiendra également le développement de tronçons d'oléoducs et de réseaux de transport de l'énergie. Elle contribuera également à la sécurité et à la coopération énergétiques régionales et ouvrira davantage les marchés d'exportation aux producteurs d'Asie centrale. L'UE accordera une aide et une assistance politique aux pays d'Asie centrale en vue de la mise en route d'un nouveau corridor de transport de l'énergie Mer Caspienne - Mer Noire - UE.

L'UE encouragera la création d'un marché intégré de l'énergie de l'Asie centrale et soutiendra les partenariats publics - privés destinés à encourager les investissements de l'UE.

Sur la base des objectifs fixés par l'initiative de Bakou, l'UE fera notamment porter sa coopération avec les États d'Asie sur les questions suivantes:

- Convergence des marchés de l'énergie sur la base des principes du marché interne de l'énergie de l'UE, compte tenu des particularités des pays partenaires;
- renforcement de la sécurité énergétique en s'attaquant aux questions des importations/exportations d'énergie, de diversification des approvisionnements, du transit de l'énergie et de la demande d'énergie;
- transparence et renforcement des capacités en matière de statistiques et de gouvernance du secteur de l'énergie;
- soutien et renforcement de la coopération technologique entre l'UE et les États d'Asie centrale dans le secteur énergétique;
- soutien au développement de l'énergie durable, y compris le développement de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la gestion de la demande d'énergie;
- mesures en vue d'attirer les investissements vers les projets énergétiques d'intérêt commun et régional;
- soutien à la rénovation des oléoducs existants et à la construction de nouveaux oléoducs et de réseaux de transport d'électricité dans la région et vers l'Europe;
- soutien à l'élaboration de vastes programmes d'action visant à promouvoir les économies d'énergie, notamment en vue de respecter les engagements souscrits dans le cadre du protocole de Kyoto;
- soutien à l'initiative du "Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables";
- invitation aux pays de prendre des initiatives semblables à celles prises par l'UE au titre du plan d'action "une politique de l'énergie pour l'Europe" (Conseil européen de mars 2007).

En outre, l'UE continuera à promouvoir l'initiative de transparence des industries extractives dans la région de l'Asie centrale afin de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Viabilité environnementale et eau

L'accès équitable aux ressources en eau constituera un des défis majeurs auxquels le monde devra faire face au XXI^{ème} siècle. Les principaux problèmes qui se posent en Asie centrale dans le domaine de l'environnement concernent la répartition et l'utilisation des ressources en eau ainsi que la protection de leur qualité. La région étant sillonnée de fleuves, de lacs et de mers transfrontaliers, il est indispensable d'adopter une approche régionale à l'égard de la protection de ces ressources. Vient s'ajouter à ce qui précède la nécessité d'améliorer la gestion des forêts. Une politique intégrée de la gestion des eaux (solidarité en amont et en aval) est nécessaire.

L'UE s'intéresse plus particulièrement à la coopération dans le domaine de l'eau, notamment en vue d'atteindre d'ici 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'eau potable et d'installations d'assainissement de bonne qualité.

En favorisant la coopération dans la gestion de l'eau, on peut parallèlement améliorer la sécurité et la stabilité régionales et contribuer au développement économique.

Le dialogue UE-Asie centrale sur l'environnement qui a été lancé au printemps 2006 jettera les fondements d'une coopération entre les deux parties.

Les questions environnementales posées par l'extraction et le transport des ressources énergétiques ainsi que par la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles sont également très préoccupantes. Il conviendrait que le dialogue régional prenne en compte à tous les niveaux les questions relatives à la protection de l'environnement.

Par conséquent, l'UE:

• soutiendra la mise en œuvre de la composante "Europe orientale, Caucase et Asie centrale" de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau pour l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement ainsi que pour la gestion intégrée des ressources en eau;

- encouragera une gestion transfrontalière des bassins hydrographiques ainsi qu'une coopération régionale dans le cadre de la convention pour la protection de la mer Caspienne;
- soutiendra plus particulièrement la gestion intégrée des ressources hydrauliques transfrontalières de surface et souterraines, y compris l'introduction de techniques propres à garantir une utilisation plus rationnelle de l'eau (irrigation et autres techniques);
- renforcera la coopération en vue de mettre sur pied des cadres qui soient de nature à faciliter le financement de projets d'infrastructure dans le domaine de l'eau, notamment en obtenant des capitaux auprès des institutions financières internationales et à partir de partenariats entre le privé et le public;
- contribuera au renforcement des capacités régionales de gestion intégrée des ressources en eau et de production d'énergie hydraulique;
- coopérera avec les pays d'Asie centrale pour faire face aux changements climatiques, notamment en contribuant à l'introduction et à la mise en œuvre ultérieure des mécanismes du protocole de Kyoto au niveau régional;
- coopérera avec les pays d'Asie centrale pour lutter contre la désertification et préserver la biodiversité, notamment en soutenant la mise en œuvre des conventions des Nations unies sur la biodiversité et la lutte contre la désertification;
- renforcera la gestion durable des forêts et des autres ressources naturelles de l'Asie centrale, en fournissant une assistance pour les volets régionaux des mesures indicatives prises dans le cadre du processus ministériel pour l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG);
- favorisera une meilleure prise en compte de l'environnement et la mise en place d'une société civile soucieuse de l'environnement, par le biais notamment d'une coopération avec le Centre régional pour l'environnement d'Asie centrale.

Compte tenu des priorités précitées, l'UE portera aussi son attention sur des questions connexes:

- aider les États d'Asie centrale à élaborer des stratégies de prévention et de contrôle de la pollution;
- améliorer l'état de préparation de l'Asie centrale face aux catastrophes naturelles et renforcer les capacités d'évaluation de la région dans ce domaine;
- intensifier la coopération avec l'initiative pour l'environnement et la sécurité.

Faire face aux menaces et aux défis communs

Une gestion moderne des frontières, qui instaure des frontières ouvertes et sûres, pourrait faciliter le commerce et les échanges dans la région et contribuer à la lutte contre la criminalité régionale, en particulier le commerce international de la drogue.

L'UE aura aussi pour priorité dans la région d'apporter son concours dans la lutte contre la criminalité organisée afin de réduire les menaces non conventionnelles pesant sur la sécurité.

Les migrations constituent un des grands enjeux planétaires du XXIème siècle. Leurs répercussions, tant positives que négatives, peuvent être ressenties dans tous les pays, y compris en Asie centrale. L'UE s'emploie à renforcer le dialogue et la coopération sur les migrations avec les régions de transit, d'origine et de destination par le biais de son Approche globale sur la question des migrations. Dans le cadre de cette approche, elle propose de lancer un dialogue approfondi sur les questions de migration avec les régions limitrophes de l'Est et du Sud-Est.

L'UE renforcera le soutien qu'elle apporte à l'installation d'un système moderne de gestion des frontières dans la région de l'Asie centrale, y compris des frontières avec l'Afghanistan. Il conviendrait d'améliorer la coopération entre ce pays et ses voisins. Par l'intermédiaire du programme BOMCA (Programme de gestion des frontières en Asie centrale), l'UE cherchera à mettre en place une approche multilatérale et régionale.

L'UE élargira les activités du programme BOMCA et recherchera une synergie avec les projets en cours afin de réformer les services douaniers. Elle visera une meilleure coordination et étudiera les possibilités de faire coopérer étroitement le programme BOMCA, les projets de l'OSCE et d'autres projets frontaliers proposés par des États membres ou des pays tiers.

L'UE:

- continuera d'instaurer les principes de base d'une gestion intégrée des frontières dans les services de gardes-frontières et dans les autres services concernés;
- travaillera sur des points de passage frontaliers particuliers;
- fournira une aide organisationnelle pour contribuer à faire des gardes-frontières composés à l'heure actuelle d'appelés, un corps de professionnels ainsi que pour faciliter la transition d'un système purement militaire à un service répressif qui soit plus proche du modèle policier et soutenir les efforts déployés pour renforcer les mécanismes de contrôle;
- veillera à associer plus étroitement les services douaniers afin de faciliter les échanges;
- modernisera le cadre juridique conformément au droit international en matière de lutte contre la criminalité organisée (par exemple, la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles), en s'attachant plus particulièrement à l'immigration clandestine, à la traite des êtres humains ainsi qu'à la prévention du trafic de drogues et de précurseurs et à la lutte contre ce trafic; renforcera les capacités institutionnelles des services répressifs et améliorera la coopération régionale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Parallèlement, l'UE continuera de proposer son assistance afin d'aider les États intéressés d'Asie centrale - au niveau national comme au niveau régional - à gérer les migrations d'une manière plus équilibrée, ce qui suppose de créer des systèmes opérationnels permettant de rapprocher la demande et l'offre de main-d'œuvre tout en facilitant l'intégration des migrants légaux et en octroyant une protection internationale aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux autres personnes vulnérables.

L'UE renforcera sa contribution à la lutte contre la corruption, le commerce de la drogue, la traite des êtres humains, le commerce illégal des armes en provenance et à destination de l'Afghanistan et la criminalité organisée en Asie centrale. Elle accentuera la coopération avec les États d'Asie centrale pour lutter contre le terrorisme international. L'UE intensifiera la lutte contre les drogues en établissant une présence spécifique à Douchanbe. Elle apportera son soutien pour que le centre régional de lutte contre la drogue (CARICC) soit installé dans les meilleurs délais à Almaty et elle renforcera la coopération avec l'Office contre la drogue et le crime en vue de dépister les précurseurs chimiques de la production d'héroïne. La collaboration avec la Chine et l'Organisation de coopération de Shanghai sera renforcée dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues.

La vallée de Ferghana symbolise le mieux les enjeux et les possibilités de l'Asie centrale. L'UE est par conséquent disposée à fournir une assistance aux pays d'Asie centrale qui ont une frontière commune dans cette vallée afin de soutenir des projets destinés à apporter la stabilité et la prospérité dans la région et à y promouvoir le développement durable. L'UE accordera une attention particulière aux programmes traitant de questions en rapport avec la gestion des frontières, le commerce intrarégional et la libre circulation des biens et des personnes.

Jeter des ponts: le dialogue interculturel

La diversité des religions et les traditions séculaires de paix et de tolérance constituent un patrimoine précieux en Asie centrale. Les pays qui composent la région se caractérisent par une pensée islamique modérée et tolérante qui respecte les principes constitutionnels séculiers. L'UE attache la plus haute importance au fait que l'Asie centrale fait coexister pacifiquement les différentes croyances dans un environnement multiethnique et multiculturel.

En s'appuyant sur les spécificités précitées, l'UE encouragera le dialogue au sein de la société civile et le respect de la liberté religieuse.

VI. L'UE et l'Asie centrale dans le futur

La présente stratégie de l'UE pour l'Asie centrale sert de cadre de référence pour les politiques de l'UE dans cette région. L'UE estime qu'il est mutuellement bénéfique d'entretenir un dialogue suivi et de coopérer de manière soutenue avec les cinq pays d'Asie centrale, dans le respect de leurs différences et en les encourageant à collaborer plus étroitement sur les questions régionales.

L'UE est désireuse d'apporter une contribution substantielle à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité en Asie centrale. À cette fin, elle est décidée à ouvrir une délégation de la Commission dans chacun des cinq pays d'Asie centrale. Les États membres réfléchiront à un élargissement du réseau des ambassades en Asie centrale.

L'UE veillera à la cohérence entre la présente stratégie pour l'Asie centrale et d'autres initiatives régionales qu'elle a lancées, notamment l'initiative pour la synergie de la mer Noire. Elle favorisera le commerce et la coopération au niveau intrarégional. Elle soutiendra aussi une intégration effective et une présence active de l'Asie centrale à l'OMC afin que les pays de cette région soient mieux intégrés dans le système commercial et économique mondial.

Par le biais de la présente stratégie, l'UE invite l'Asie centrale à établir un dialogue politique renforcé, y compris des réunions régulières au niveau des ministres des affaires étrangères avec la troïka de l'UE. L'UE réunira chaque année ses chefs de mission dans la région.

Selon les principes sous-tendant la présente stratégie, l'UE collaborera avec chaque pays d'Asie centrale afin de mettre au point des modes de mise en œuvre propres à chacun, en fonction de ses besoins et performances spécifiques, en mettant à profit les accords existants et futurs, notamment les APC.

Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie seront passés en revue par le Conseil en juin 2008 et, par la suite, tous les deux ans au moins.

Stratégie d'assistance régionale de la CE pour l'Asie centrale pour la période 2007-2013

La stratégie d'assistance de la CE pour l'Asie centrale pour la période 2007-2013 est un instrument conçu pour accompagner le renforcement du dialogue politique avec les États d'Asie centrale au niveau régional et national et pour contribuer à la réalisation des objectifs définis plus haut. Afin de refléter le rôle plus important joué par l'UE dans la région, le budget prévu pour l'assistance communautaire à l'Asie centrale sera considérablement augmenté dans le cadre des nouvelles perspectives financières pour la période 2007-2013 pour atteindre un montant total de 750 millions EUR, l'enveloppe moyenne affectée chaque année à la région dans le cadre de l'instrument de coopération au développement passant de 58 millions EUR en 2007 à 139 millions EUR en 2013.

L'essentiel de l'assistance accordée par la CE à l'Asie centrale - soit 70 % - sera alloué aux programmes d'assistance bilatéraux, compte tenu du programme d'action de chaque pays d'Asie centrale concerné ainsi que des réalités politiques et sociales de chacun.

Sachant que plus de 50 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, la CE continuera de faire figurer au nombre de ses priorités essentielles la réduction de la pauvreté par le biais de réformes et de projets dans le secteur social, y compris au niveau de l'éducation, l'objectif étant d'améliorer le niveau de vie, en particulier dans les zones rurales. La mise en œuvre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté ou de documents analogues auxquels les gouvernements d'Asie centrale ont souscrit servira à encadrer ces programmes. En second lieu, l'assistance bilatérale sera axée sur la promotion de la bonne gouvernance et des processus démocratiques ainsi que sur le renforcement des institutions publiques, en y associant la mise en œuvre de réformes de fond dans les politiques d'investissement et de commerce. Le contenu des programmes sera défini en concertation avec les autorités et adapté aux besoins particuliers de chaque pays.

Vu l'importance que revêt l'assistance pour le développement durable de l'Asie centrale, 30 % de celle-ci servira spécifiquement à faciliter un renforcement de la coopération interétatique, en Asie centrale et entre cette dernière, le Caucase du Sud et l'UE, plus particulièrement dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement et de l'éducation. En ce qui concerne ces domaines, l'enjeu fondamental de la future politique d'assistance consistera à aligner les priorités et les programmes de la coopération régionale au profit de l'Asie centrale sur la stratégie régionale mise en place au bénéfice des États voisins de l'Est de l'UE.

Grâce à l'établissement de liens étroits entre les priorités de la coopération régionale UE - Asie centrale et celles des programmes régionaux relevant de l'IEVP, les pays d'Asie centrale seront effectivement en mesure de bénéficier des initiatives interétatiques et des programmes renforcés lancés au titre de l'IEVP pour la région orientale dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'environnement et de l'éducation, ce qui facilitera leur ancrage à l'Europe orientale et leur accès aux marchés mondiaux.

20